

Union internationale des télécommunications

**UIT-R**

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

**Recommandation UIT-R M.1740**  
(03/2006)

**Guide à utiliser pour appliquer les textes de  
l'UIT-R se rapportant au service d'amateur  
et au service d'amateur par satellite**

**Série M**

**Services mobile, de radiorepérage et d'amateur  
y compris les services par satellite associés**



Union  
internationale des  
télécommunications

## Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

## Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

### Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
<b>BO</b>	Diffusion par satellite
<b>BR</b>	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
<b>BS</b>	Service de radiodiffusion sonore
<b>BT</b>	Service de radiodiffusion télévisuelle
<b>F</b>	Service fixe
<b>M</b>	<b>Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés</b>
<b>P</b>	Propagation des ondes radioélectriques
<b>RA</b>	Radio astronomie
<b>RS</b>	Systèmes de télédétection
<b>S</b>	Service fixe par satellite
<b>SA</b>	Applications spatiales et météorologie
<b>SF</b>	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
<b>SM</b>	Gestion du spectre
<b>SNG</b>	Reportage d'actualités par satellite
<b>TF</b>	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
<b>V</b>	Vocabulaire et sujets associés

*Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.*

Publication électronique  
Genève, 2010

© UIT 2010

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## RECOMMANDATION UIT-R M.1740\*

**Guide à utiliser pour appliquer les textes de l'UIT-R se rapportant au service d'amateur et au service d'amateur par satellite**

(2006)

**Domaine de compétence**

La présente Recommandation détermine, dans le Règlement des radiocommunications (RR) et dans les Recommandations, les textes de l'UIT-R qui sont applicables au service d'amateur et au service d'amateur par satellite.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

a) qu'il est nécessaire d'aider les utilisateurs des textes de l'UIT-R qui sont applicables au service d'amateur et au service d'amateur par satellite,

*recommande*

**1** que les renseignements présentés dans les Tableaux 1 et 2 soient utilisés pour donner des indications sur les textes applicables au service d'amateur et au service d'amateur par satellite.

TABLEAU 1

**Extrait du Règlement des radiocommunications (RR)**

Article 1	<i>service d'amateur: Service de radiocommunication ayant pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques, effectué par des amateurs, c'est-à-dire par des personnes dûment autorisées, s'intéressant à la technique de la radioélectricité à titre uniquement personnel et sans intérêt pécuniaire (RR 1.56)</i> <i>service d'amateur par satellite: Service de radiocommunication faisant usage de stations spatiales situées sur des satellites de la Terre pour les mêmes fins que le service d'amateur (RR 1.57)</i>
Article 5	Attribution des bandes de fréquences
Article 19	Identification des stations
Article 25	Services d'amateur
Appendice 42	Tableau d'attribution des séries internationales d'indicatifs d'appel
Résolution 641 (Rév.HFBC-87)	Utilisation de la bande de fréquences 7 000-7 100 kHz
Résolution 642	Relative à la mise en service des stations terriennes du service d'amateur par satellite

\* La présente Recommandation devrait être portée à l'attention de la Commission d'études 2 du Secteur du développement des télécommunications.

TABLEAU 1 (*fin*)

Résolution 644 (Rév.CMR-2000)	Moyens de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours
<b>Recommandations UIT-R incorporées par référence dans le RR</b>	
Rec. ITU-R M.1172	Abréviations et signaux divers à utiliser dans les radiocommunications du service mobile maritime. (Section I QRA à QUZ et Section II)

TABLEAU 2

**Recommandations UIT-R incorporées par référence  
dans le Règlement des radiocommunications**

Rec. UIT-R M.1041	Futurs systèmes de radiocommunication d'amateur
Rec. UIT-R M.1042	Services d'amateur et d'amateur par satellite: communications en cas de catastrophe
Rec. UIT-R M.1043	Utilisation des services d'amateur et d'amateur par satellite dans les pays en développement
Rec. UIT-R M.1044	Critères de partage des fréquences dans les services d'amateur et d'amateur par satellite
Rec. UIT-R M.1544	Qualifications minimales des radioamateurs
Rec. UIT-R M.1677	Code Morse international
Rec. UIT-R M.1732	Caractéristiques de systèmes exploités dans les services d'amateur et d'amateur par satellite à utiliser dans les études de partage